



Mairie de NAVES

1, rue de l'hôtel de Ville
19 460 NAVES
Tél. : 05.55.26.60.16
mairiedenaves@gmail.com
naves19.fr

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 11 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vendredi 11 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de NAVES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire.

Présents: M LONGY Hervé, Mme LATOUR-LEYRAT Fabienne, M MERCKX Michel, Mme BRUNERIE Anne-Marie, M CAPEL Gérard, Mme SEIGNOLLES Geneviève, M ESTRADÉ Jean-Bernard, Mme HEIDERICH Claudine, Mme ARNOULT Christiane, MME MALGUID-PARLANGE Karine, M MINIER Fabien, M POMMET Pierre-Jean, Mme VEYTIZOU Géraldine, M VERNEDAL Clément, Mme BEDESSEM Julia, Mme DUCLOUX Béatrice, Mme VALETTE Nathalie et M MOUTON Michaël.

Absent excusé et représenté: M JERRETIE Christophe est représenté par Mme DUCLOUX Béatrice.

Secrétaire de séance : M ESTRADÉ Jean-Bernard.

Avant de débiter la séance, suite à l'appel de l'Association des Maires de France, et sur proposition de M le Maire, les membres du conseil municipal ont respecté une minute de silence en hommage à M Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, assassiné le vendredi 16 octobre dernier.

Le Conseil Municipal réuni le vendredi 11 décembre 2020 à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Hervé LONGY, Maire :

- Adopte, par 19 voix pour, le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2020, après avoir pris acte d'une modification,
- Prend connaissance de la décision prise par M le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délégations qui lui ont été confiées, à savoir :
 - Convention de mandats passée entre la société RE/MAX et la commune pour la gestion de parc locatif: signature de 4 avenants aux mandats de gestion en date du 1^{er} mars 2020 en application de la loi du 20 décembre 2014 et de l'article 1 de la loi L 1611-7-1 du CGCT afin de recueillir l'avis conforme du comptable nécessaire pour confier l'encaissement de recettes du revenu tiré des immeubles et de compléter des paragraphes des conventions initiales,
- Décide par 19 voix pour, de ne pas répercuter aux locataires, la régularisation, en raison de leur faible montant, des charges de l'année 2019 des logements situés place Saint martial, et des 2 logements situés l'un au 33 rue des arènes et l'autre à Lestrade,
- Fixe par 19 voix pour, le montant des charges à rembourser pour l'année 2019 par les locataires de la maison médicale située 6 rue de l'hôtel de Ville, en fonction de la superficie des locaux professionnels et de leur durée d'occupation,
- Fixe, par 19 voix pour, le montant de l'acompte mensuel des charges des logements sis au groupe scolaire Marcel ESTRADÉ qui sera mis en recouvrement à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Fixe, par 19 voix pour, le montant de l'acompte mensuel des charges du logement situé 33, rue des Arènes et qui sera mis en recouvrement à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Fixe, par 19 voix pour, le montant de l'acompte mensuel des charges du logement situé à Lestrade et qui sera mis en recouvrement à compter du 1^{er} janvier 2021,

- Autorise, par 19 voix pour, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2021 les dépenses d'investissement aux chapitres 20, 21 et 23 du budget principal et du budget annexe centre équestre dans la limite du quart des crédits ouverts de chaque budget de l'exercice précédent,
- Décide par 19 voix pour, de constituer une provision au budget principal 2020 d'un montant de 21.000,00€ et au budget du centre équestre d'un montant de 3200,00 € dans le cadre de la procédure avec la société Immovgestion, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits qui s'imposent en section de fonctionnement,
- Décide par 19 voix pour, de participer au financement de prestations complémentaires des agents titulaires en santé et en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Décide par 18 voix pour et 1 abstention, de solliciter dans le cadre de l'anticipation des projets 2021-2023 inscrits au Contrat de Solidarité Communale des subventions auprès de l'état, du CD19, de Tulle Agglo et des autres partenaires habituels et autorise M le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions,
- Décide, par 19 voix pour, d'approuver le procès-verbal de mise à disposition par la commune des biens affectés à l'exercice de la compétence « eau potable » au syndicat Puy des Fourches Vézère à compter du 1^{er} janvier 2020 et d'annuler la délibération du 6 décembre 2019,
- Accepte, par 19 voix pour, le déplacement et la désaffectation d'une partie du chemin rural situé au roc Bellevue après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte translatif de propriété et tous documents relatifs à cette modification parcellaire, sachant que les frais sont à la charge du demandeur,
- Décide, par 19 voix pour de lancer la procédure de modification simplifiée n°3 du P.L.U par arrêté municipal, relative à l'autorisation d'affouillements et d'exhaussements du sol nécessités par des conditions techniques de construction en zone A et Zone UB du P.L.U. avec modification du règlement,
- Désigne, par 19 voix pour, M Gérard CAPEL, référent correspondant défense,
- Prend acte, par 15 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, de la décision du maire en date du 7 décembre 2020 désignant maître Dias avocat à Tulle pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans l'affaire commune de naves / BAMBOU SAS et autorise Monsieur le Maire à régler toutes les dépenses relatives à ce dossier,
- Prend acte, par 19 voix pour, de la décision du maire en date du 7 décembre 2020, désignant maître Dias avocat à Tulle, pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans l'affaire commune de naves / Immovgestion,
- Sollicite, par 19 voix pour, dans le cadre de l'exposition de 4 objets issus du dépôt de Tintignac dans une salle dédiée au musée Jacques Chirac à Sarran au cours de l'année 2021, une subvention au taux de 50% auprès de l'Etat, DRAC nouvelle aquitaine et de 20%, du Conseil Départemental pour un montant estimatif de travaux de 50.00,00 € H.T pour la restauration de 3 vitrines et la réalisation d'une quatrième vitrine,
- Est informé :
 - *D'un virement de crédit effectué en section de fonctionnement au budget annexe « centre équestre » d'un montant de 100 € du chapitre 022 dépenses imprévues au chapitre 042 dotation aux amortissements,*
 - *De l'étude réalisée avec la FDEE 19 relative à l'état actuel de l'éclairage public sur le territoire de la commune, du renouvellement envisagé des éléments vétustes ou obsolètes en application de la Loi et du plan pluriannuel d'investissement à mettre en place avec subvention de la FDEE 19 à hauteur de 50%,*

- *Du projet de création de centrales villageoises sur le territoire de la commune afin de concevoir collectivement la transition énergétique sur notre commune et de produire de l'électricité décarbonnée localement,*
- *De la mise en place, dans la cadre d'une campagne de sécurité, de deux radars pédagogiques aux villages de Bel Aspect et de Chaunac.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le 18 décembre 2020

M Le Maire,



Hervé LONGY